

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité e	nvironnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du p	rojet	
Aménagement des abords Est de la ga	re de Sélestat		
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvro	ige ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique			
Nom	Prénor	n	
2.2 Personne morale			
Dénomination ou raison sociale	Commune de Sélestat		
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Bauer Marcel maire		
RCS / SIRET 2 1 6 7 0 4 6	2 7 0 0 0 1 9	Forme juridique	Collectivité territoriale
Joigne	ez à votre demande l'an	nexe obligatoire	n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du table			22-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspo		
N° de catégorie et sous-catégorie			s seuils et critères de la catégorie utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au	Aires de stationnement ouve		
public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences			
mobiles de loisirs			
	4. Caractéristiques génér	ales du projet	
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées (	à la rubrique 8.1 de	u formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éven	tuels travaux de démolition		
Création d'aire de stationnement au Sud-Ou Aménagement d'un pôle multimodal à proxi		d'un dépose minute	au Nord-Est de la gare de Sélestat.
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
Démolition d'un bâtiment, parcelle 104, sec	tion 21 · permis de démolir ac	cordé	
25	active in pointing de demoni de	00.00.	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet
Réaménagement du secteur gare : accès et stationnement
Amélioration des accès piéton au niveau du carrefour avenue de la gare/avenue du Général de Gaulle.
Amélioration des accès pour les transports en commun par voie routière.
Gestion des déplacements automobiles, bus, piétons, cycles.
Agrandissement du parc du château d'eau
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
Requalibrage de chaussées et des aires de stationnement en lien avec les usagers de la gare
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Déplacements tous modes et stationnements des usagers de la gare.
Deplacements tous modes et stationmente des disagers de la gare.

	rative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou se entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'auto	
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rojet et superficie globale de l'opération - précise	er les unités de mesure utilisées
	eurs caractéristiques	Valeur(s)
L'opération est envisagée sur une surfac	e de 5,06 па.	5,06 ha
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)  d'implantation	Coordonnées géographiques Long. 48	°25'92"47 Lat.7_°44'59"51
Place de la gare, avenue de Colmar Commune de Sélestat		°'"_ Lat°'_"_ °'"_ Lat°'_"_
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi	ignez à votre demande les annexes n° 2 on d'une installation ou d'un ouvrage existant cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une éval	? Oui X Non
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen	présentes depuis la mise en serv	ationnement à proximité de la gare sont ice de la gare (date inconnue).
différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été auto	projet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :		Non Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		
En zone de montagne ?		
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		
Sur le territoire d'une commune littorale ?		
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	$\boxtimes$	Château d'eau, place du Général de Gaulle, inventaire des monuments historiques en date du 02/07/1992  D'autres périmètres de monuments historiques impactent le périmètre de l'opération sans monument historique présent dans le périmètre de l'opération.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			PPRi du Giessen à Ebersheim, approuvé en date du 28/05/2014. PPRi du Giessen à Sélestat, approuvé en date du 28/05/2014 Zone inondable de l'III, approuvée en date du 14/09/1983  Le site de l'opération n'est pas en zone inondable.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		$\boxtimes$	Les sites Basias localisés dans l'annexe cartographique (SNCF, Arnold Pascal, Kieffer Ets) sont tous hors périmètre de l'opération selon le fiche descriptive de chaque établissement.
Dans une zone de répartition des eaux ?		$\boxtimes$	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		$\boxtimes$	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		$\boxtimes$	
D'un site classé ?			

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements X d'eau? Si oui, dans quel milieu? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		$\boxtimes$	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		$\boxtimes$	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	$\boxtimes$		Pendant la phase chantier, des déplacements liés au besoin du chantier pour la réalisation des voies et des aires de stationnement seront obligatoires.  Pendant la phase d'exploitation, ce sont des déplacements liés à la gare et aux usagers de la gare, en fonction de la fréquence des trains.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	$\boxtimes$		Pendant la phase chantier, des nuisances sonores liées aux engins de chantier existeront.  Pendant la phase d'exploitation, les nuisances sonores seront liées aux trafics ferroviaire et routier des usagers de la gare

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?			Le site aujourd'hui est équipé d'éclairage public, le projet prévoie de le rénover
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		Pendant la phase travaux, des poussières seront générées par les travaux sur site.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des effluents ?		$\boxtimes$	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	$\boxtimes$		Les déchets générés lors de la phase chantier bénéficieront d'un schéma d'organisation et de suivi de l'éliminaiton des déchets de chantiers.  Lors de la phase d'exploitation, la gestion des déchets sera conforme à l'article L541-1 du code de l'environnement.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		$\boxtimes$	
		$\boxtimes$		Le projet réorganise les espaces de stationnement et de circulation. Les usages seront améliorés et une place plus importante sera donnée au modes doux et de nombreux arbres seront plantés.
6.2 Les incid approuvés	ences du projet identi s ? Non Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Actuellement,		s empri		opération) bénéficie d'un permis de construire sur les parcelles 48, 277 et 446,
section to pour	la production de logeme	7116.		
6.3 Les incide	ences du projet identifi  Non Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Au	4. Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les e égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joinne annexe traitant de ces éléments):  7. Auto-évaluation ((acultatif))  1. regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation regard des enjeux du site, il n'apparait pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale pour l'aménagement des lords Est de la gare de Sélestat.	ndre
0	8. Annexes	
0.	.1 Annexes obligatoires  Objet	
	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	X
1	non publié ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	$\boxtimes$
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

#### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

Une annexe cartographique est jointe au formulaire pour préciser la localisation des paramètres à renseigner
Le projet est aussi hors de l'emprise des plans nationaux d'action pour la Pie grièche grise et le Sonneur à ventre jaune.
Le projet est concerné par le risque inondation par remontée de nappe au niveau de cave, sans conséquence pour la réalisation de recalibrage de chaussées et création d'aires de stationnement.

#### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Sélestat

le,

2 6 JUIL. 2019

Signature

Pour le Maire et par délégation, le Premier Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat

